



Mieux connaître la médecine du travail

LES SUISSES TRAVAILLENT... ET CONSULTENT LEUR MÉDECIN

La Suisse est un pays de travailleurs : un des taux de chômage parmi les plus bas au monde (moins de 5%), 4,4 millions de personnes actives professionnellement sur 7,5 millions d'habitants¹... Et, heureusement, de travailleurs sains pour la plupart : selon une enquête de 2002, 85% des Suisses de quinze ans et plus s'estimaient en bonne santé. Malgré cela, 77% d'entre eux avaient tout de même eu recours à un médecin dans les douze mois précédant l'enquête. Si l'on ne retient que les personnes de 15 à 64 ans (donc professionnellement actives pour la plupart), la proportion se monte même à 81%, ce qui représente près de deux millions de personnes ayant consulté au minimum une fois dans l'année.²

LE LIEN TRAVAIL-SANTÉ : SOUS-ESTIMÉ ?

Si des statistiques précises sont disponibles sur la prévalence des maladies professionnelles reconnues comme telles par les assurances en Suisse, des données exactes sur les maladies liées au travail sont inexistantes. Ainsi, la prévalence des maladies professionnelles déclarées n'est que de 0,1% par année environ,³ dont huit sur dix sont finalement prises en charge par l'assurance accident⁴ (qui, rappelons-le, couvre, pour les salariés, également les maladies professionnelles). Or, les études montrent qu'en Suisse romande, environ un quart des consultations ont un lien avec le travail, chez les patients professionnellement actifs consultant un médecin de premier recours.⁵⁻⁷

Les maladies liées au travail ont donc une prévalence importante, mais ne sont pas forcément des maladies professionnelles au sens où l'entendent les assurances, d'où une prise en charge du moins financière, sinon médicale, moins bonne pour le patient. A titre d'exemple, on évalue entre 13 et 29% les cancers du poumon ayant une composante professionnelle chez les hommes ;⁸ pourtant, en Suisse, en 2006, pour 2435 nouveaux cas de cancer du poumon chez les hommes,⁹ seuls 0,3% (soit sept cas) ont été reconnus comme maladie professionnelle par la Suva.^{10,11} En outre, on estime que jusqu'à 6 à 10% de tous les cancers, et de 5 à 10% des maladies cardiovasculaires, ont une cause professionnelle.¹²

L'anamnèse professionnelle constitue-t-elle pour autant une priorité dans une

consultation ambulatoire du patient tout-venant ? Il semblerait que non... Les résultats d'une étude récente menée dans le sud de la France nous apprennent que près de la moitié des généralistes confrontés à un cas de cancer du poumon, chez un patient exposé à l'amiante, n'investiguerait pas une éventuelle exposition professionnelle.¹³ D'après cette même étude, les médecins voyant plus de 25 patients par jour en consultation sont statistiquement moins enclins à faire des déclarations de maladies professionnelles que leurs collègues ayant une charge de travail un peu moins lourde.

SENSIBILISER LES MÉDECINS À LA SANTÉ AU TRAVAIL

En Suisse, l'attribution à des facteurs professionnels d'une pathologie repose essentiellement sur les médecins de premier recours ou sur certains spécialistes, car la médecine du travail est une branche marginale par rapport à des pays voisins comme la France ou l'Allemagne (cette spécialisation n'est en effet reconnue que depuis l'an 2000 par la FMH, qui ne dénombre pour l'ensemble du pays que 138 praticiens exerçant cette spécialité).¹⁴ Pour sensibiliser les médecins aux risques professionnels et mettre en place des outils susceptibles de les aider lorsqu'ils sont confrontés à des maladies liées au travail, l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) a décidé de mener une étude préalable visant à déterminer les attentes de médecins de diverses spécialités, tous susceptibles de rencontrer des cas de maladie professionnelle ou liée au travail.

Cette étude s'adresse aux généralistes, internistes, pneumologues, dermatologues, allergologues, rhumatologues et oto-rhino-laryngologues. Les obstétriciens étant souvent confrontés au suivi de la femme enceinte active professionnellement (qui représente un cas un peu à part puisqu'elle bénéficie d'une protection légale particulière),^{15,16} il a été décidé de les inclure également, tout comme les psychiatres, concernés par la *souffrance au travail*, ce terme regroupant pour le médecin du travail les atteintes psychologiques liées au travail, que l'on retrouve communément sous les termes de *burn-out* ou *mobbing*, très mal définis d'un point de vue médical, et qui constituent une autre classe de maladies liées au travail.

Un questionnaire a été élaboré suite à des entretiens auprès de médecins de différentes spécialités, exerçant en milieu hospitalier ou en pratique privée, et il sera adressé par courrier aux médecins romands définis ci-dessus, au nombre d'environ 3000, sélectionnés au cours du premier trimestre 2009. L'analyse des réponses nous permettra d'avoir une vision plus claire de ce qu'est la médecine du travail à leurs yeux, et quelle est la meilleure façon de collaborer avec eux afin que les patients souffrant d'une maladie liée au travail soient pris en charge de façon complète et optimale.

**Drs Bastien Chiarini,
Dominique Chouanière et
Sophie-Maria Praz-Christinaz
Pr Brigitta Danuser**

Institut universitaire romand de santé au travail
Rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne
Bastien.chiarini@hospvvd.ch

La consultation de médecine du travail : quand, comment et pourquoi ?

L'Institut universitaire romand de santé au travail de Lausanne (IST) est un institut de droit privé rattaché aux Universités de Lausanne et de Genève, et plus particulièrement au Département universitaire de médecine et santé communautaire (DUMSC) du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Il est composé d'une soixantaine de personnes, notamment des ingénieurs spécialistes de l'exposition (hygiénistes du travail), des chimistes, des ergonomes, des sociologues, et... des médecins du travail. Il a comme mission l'enseignement, la recherche, l'expertise et le conseil dans le domaine de la santé au travail, mais également la promotion de celle-ci.¹⁷ Les médecins de l'institut participent à

la prise en charge des maladies liées au travail, qu'elles soient reconnues comme maladies professionnelles ou non. Concrètement, il s'agit avant tout d'un rôle d'expert, dont le but est de mettre en lumière l'étiologie professionnelle d'une pathologie qui le conduira, s'il y a lieu, à proposer par exemple des modifications de la place de travail ou une aide au retour au travail pour les patients chez qui cela pose problème. Dans une optique de médecine du travail, ces mesures font partie de la prise en charge thérapeutique globale du patient, ce qui implique nécessairement une collaboration avec les médecins traitants et, parfois, certains spécialistes. Cependant, une telle collaboration n'est possible que si les deux parties se connaissent, d'où la volonté de sensibiliser le monde médical à la médecine du travail.



Bibliographie

- 1 Au 2^e trim. 2007 selon l'OFS, www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/01/key.html (consulté le 24 juillet 2008).
- 2 Office fédéral de la statistique. Enquête suisse sur la santé. Neuchâtel, 2002.
- 3 Office fédéral de la statistique, tableau 3.2.1. Statistique des accidents LAA 2003-2007.
- 4 Statistique spéciale LAA. Maladies professionnelles selon la base légale et le genre, AAP et AAC 2006. Lucerne, 8 août 2008.
- 5 Conne-Perréard E, et al. Lien entre conditions de travail et problèmes de santé motivant une consultation auprès d'un médecin interniste, généraliste ou psychiatre dans le canton de Genève. *Med Hyg* 2004; 62:1112-6.
- 6 ** Conne-Perréard E, et al. Lien entre conditions de travail et problèmes de santé motivant une consultation médicale. Deuxième sondage auprès des médecins genevois. 15 février 2007.
- 7 * Wasem L, et al. Anamnèse professionnelle en médecine de premier recours: présentation d'un questionnaire de dépistage des problèmes de santé liés au travail. *Rev Med Suisse Romande* 2001;121:845-9.
- 8 * Imbernon E. Estimation du nombre de cas de certains cancers attribuables à des facteurs professionnels en France. Institut de veille sanitaire, 2002.
- 9 Ligue suisse contre le cancer. Le cancer en Suisse: les chiffres. 2008.
- 10 www.suva.ch/fr/home/unternehmen/medien/news/ueber-470-millionen-franken-fuer-asbestbedingte-berufs-krankheiten/medienmitteilungen.htm (consulté le 24 juillet 2008).
- 11 www.suva.ch/fr/home/suvapro/arbeitsmedizin/fachfragen/arbeitsmedizin_haeufig_gestellte_fragen.htm (consulté le 24 juillet 2008).
- 12 Leigh JP, et al. Costs of occupational injuries and illnesses. Ann Arbor – The University of Michigan Press, 2000.
- 13 * Verger P, et al. Inequities in reporting asbestos-related lung cancer: Influence of smoking stigma and physician's specialty, workload, and role perception. *Occup Environ Med online*, 10 octobre 2007.
- 14 www.doctorfmh.ch/search_patienten.cfm?l=2 (consulté le 3 novembre 2008).
- 15 Ordonnance pour la protection de la maternité. (OproMa) du 20 février 2001.
- 16 ** Praz-Christinaz S, et al. Protection des travailleuses enceintes et des enfants à naître: ce que doit savoir le médecin. *Rev Med Suisse* 2008;174:2166-71.
- 17 www.i-s-t.ch/fr/qui-sommes-nous.html (consulté le 24 juillet 2008).

* à lire

** à lire absolument